



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LYON - RHÔNE

EXAMEN DE CONDUCTEUR DE TAXI – VTC

STATISTIQUES 2018

Avec
le réseau des ,
l'**Artisanat** a de **l'avenir**

SOMMAIRE

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur	3
1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :.....	3
2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :.....	4
II – Les sessions	5
1 - Organisation	5
2 - Bilan	5
III – Les statistiques.....	6
1 - Effectifs des sessions d'admissibilité	6
2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité	7
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité	8
4 - Effectifs des sessions d'admission.....	10
5 - Taux de réussite des sessions d'admission	11

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

L'examen se décompose en deux types d'épreuve :

- des **épreuves théoriques**, sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes ;
- une **épreuve pratique**, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur.

1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :

Les épreuves **communes** d'admissibilités sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
A/réglementation du transport public particulier de personnes	45 min	Sur 20 points	3
B/ gestion	45 min	Sur 20 points	2
C/ sécurité routière	30 min	Sur 20 points	3
D/ capacité d'expression et de compréhension en langue française	30 min	Sur 20 points	2
E/ capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (équivalent au niveau A2)	30 min	Sur 20 points	1

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **taxi** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ connaissance du territoire et de la réglementation locale	20 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale de l'activité taxis et gestion propre à cette activité	30 min	Sur 20 points	3

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **VTC** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC	30 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC	20 min	Sur 20 points	3

Est déclaré admissible à l'examen le candidat qui a obtenu cumulativement :

- une note **moyenne d'au moins dix sur vingt**, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité, pondérées de leurs coefficients respectifs ;
- une note **d'au moins six sur vingt** à chacune des épreuves **A, B, C, D, F et G** ;
- une note **d'au moins quatre sur vingt** à l'épreuve **E**.

Un candidat déclaré admissible peut se présenter **trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an** à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de vingt minutes, notée sur 20 points. La notation est effectuée selon les groupes de compétences suivants :

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de conducteur de taxi** :

A/préparation et la réalisation du parcours	2 points
B/sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation et utilisation des équipements spéciaux	3 points

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de VTC** :

A/ préparation et la réalisation du parcours	3 points
B/ sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation	2 points

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note **d'au moins douze sur vingt à l'épreuve pratique**.

II – Les sessions

1 - Organisation

La CMA du Rhône a décidé d'organiser **3 sessions d'examen** par an :

- **Session Printemps :**
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois de février
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois d'avril
- **Session Été :**
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois de mai
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de juillet
- **Session Hiver :**
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois d'octobre
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de décembre

Les sessions d'admissibilité se déroulent au **Double Mixte à Villeurbanne**.

Concernant les sessions d'admission et suite au déménagement de la CMA à Confluence en septembre, les deux 1ères sessions se sont déroulées au départ de la CMA du Rhône (6, rue Tronchet 69006 Lyon). la session de décembre s'est déroulée au départ de la rue Smith, derrière l'Hôtel de Région 69002 Lyon.

2 - Bilan

3 sessions d'admissibilité ont été organisées :

- 29 février 2018, à laquelle étaient inscrits 340 candidats
- 29 mai 2018, à laquelle étaient inscrits 339 candidats
- 30 octobre 2018, à laquelle étaient inscrits 465 candidats

Au total, ce sont donc 1 144 candidats qui ont été inscrits à l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur organisé par la CMA du Rhône.

Sur ces candidats, 33% ont passé l'examen pour accéder à la profession de taxi et 67% pour accéder à la profession de VTC.

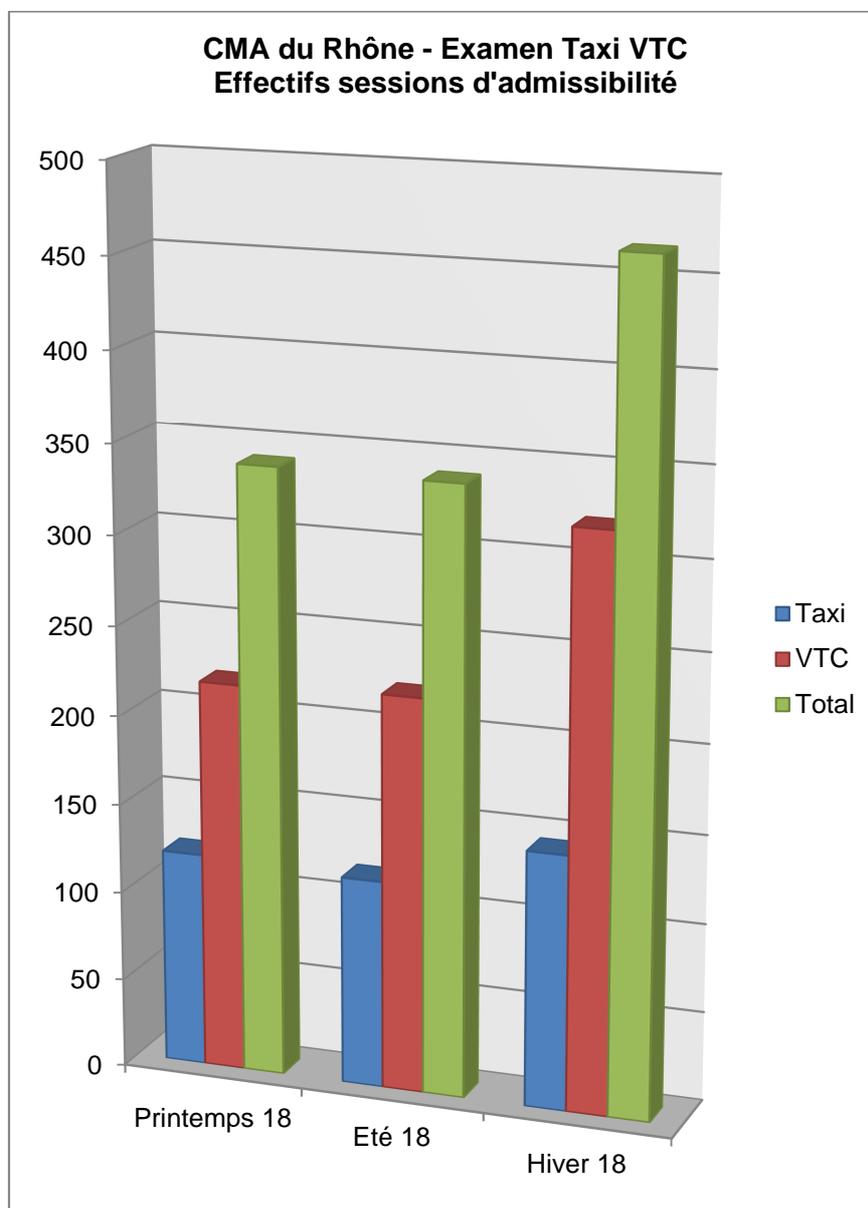
Concernant les **sessions d'admission, 3 sessions** ont été organisées :

- Avril 2018, à laquelle étaient inscrits 249 candidats
- Juillet 2018, à laquelle étaient inscrits 313 candidats
- Décembre 2018, à laquelle étaient inscrits 374 candidats

Au total, 936 candidats ont passé l'épreuve d'admission, 36% de candidats à la profession de taxi et 64% de candidats à la profession de VTC.

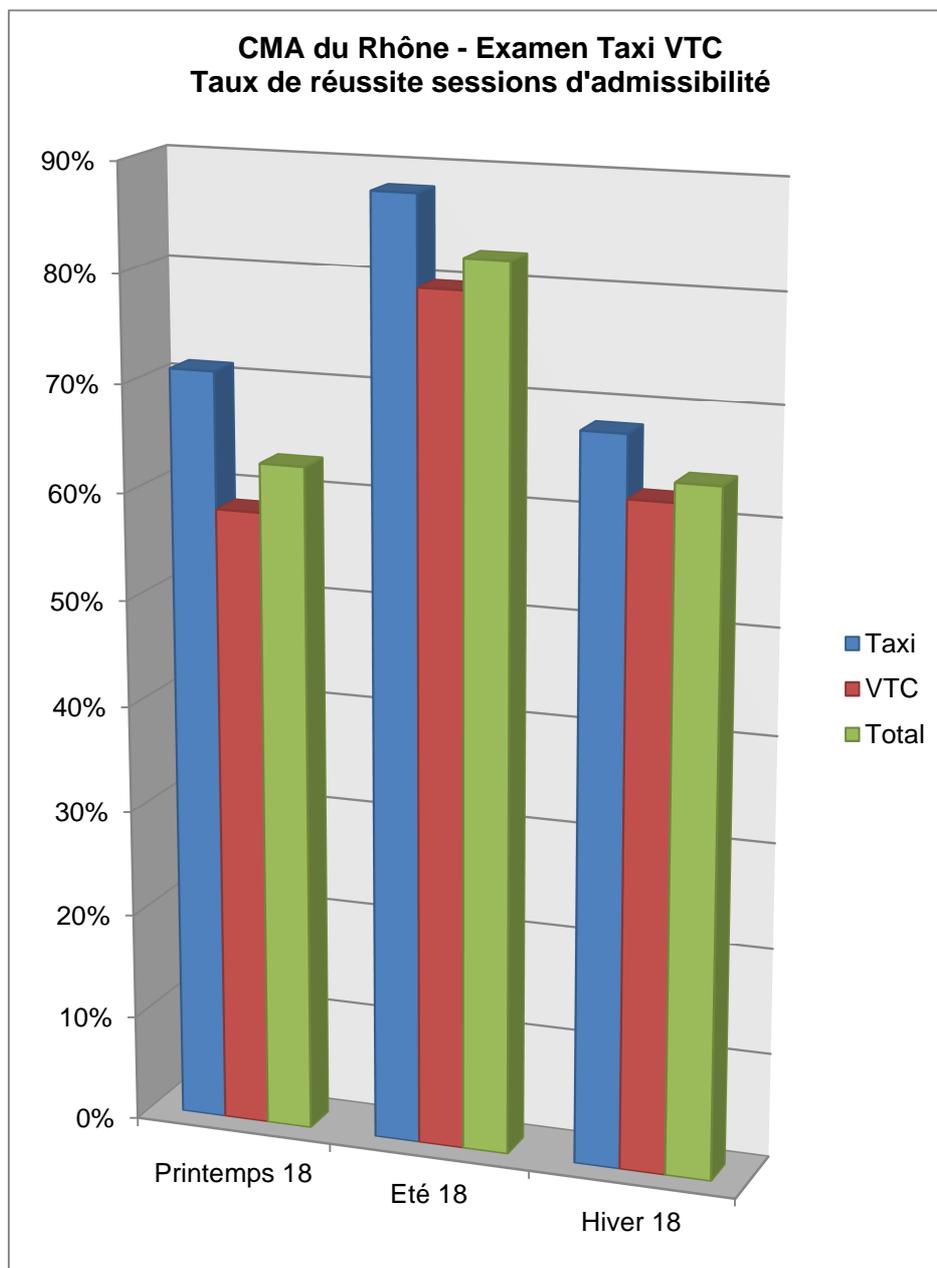
III – Les statistiques

1 - Effectifs des sessions d'admissibilité



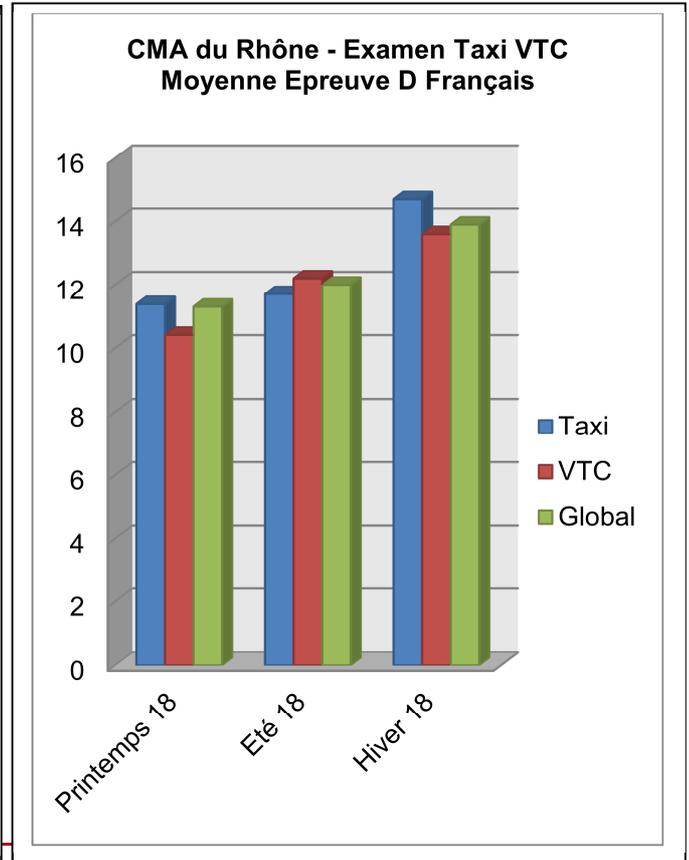
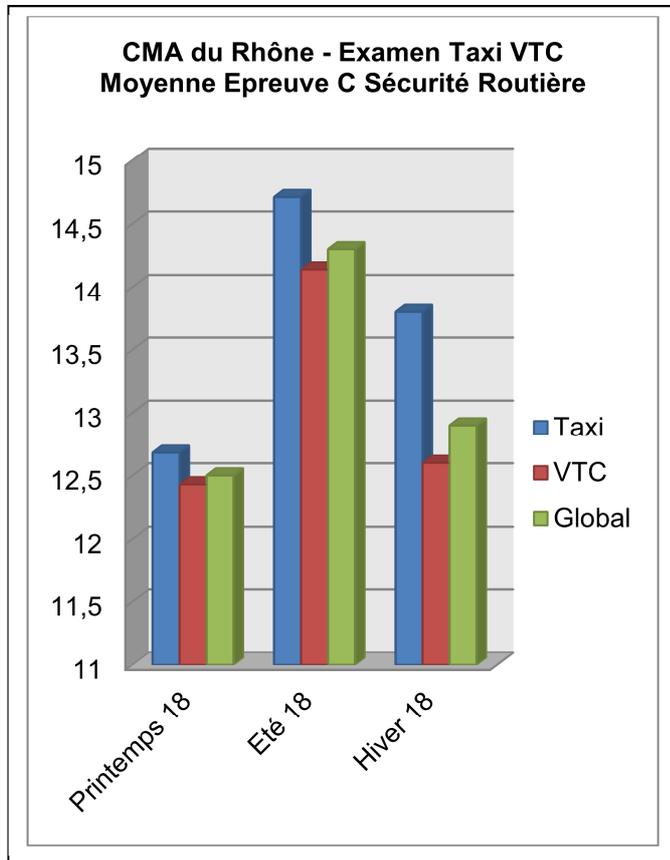
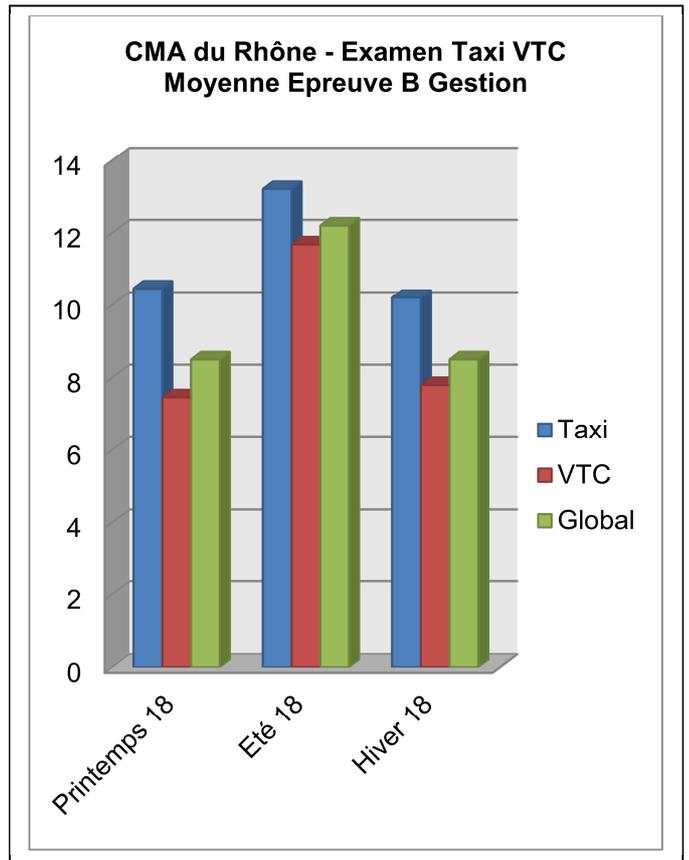
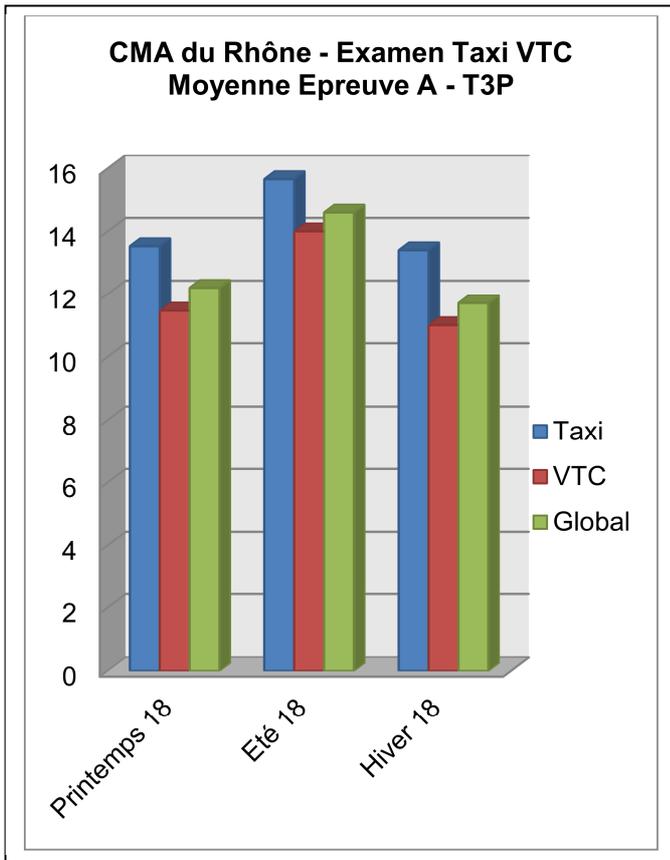
		Printemps 18	Été 18	Hiver 18	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	121	117	144	382
	VTC	219	222	321	762
	TOTAL	340	339	465	1144

2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité

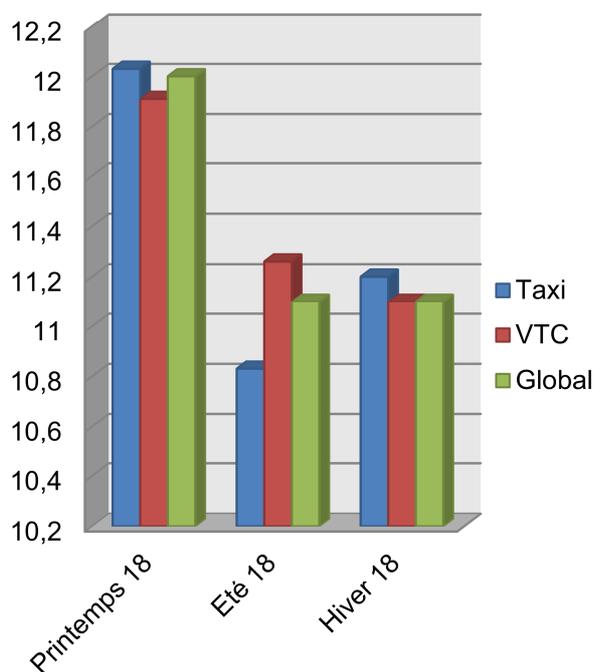


		Printemps 18	Eté 18	Hiver 18	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	71%	88%	68%	76%
	VTC	58%	80%	62%	67%
	TOTAL	63%	83%	64%	70%

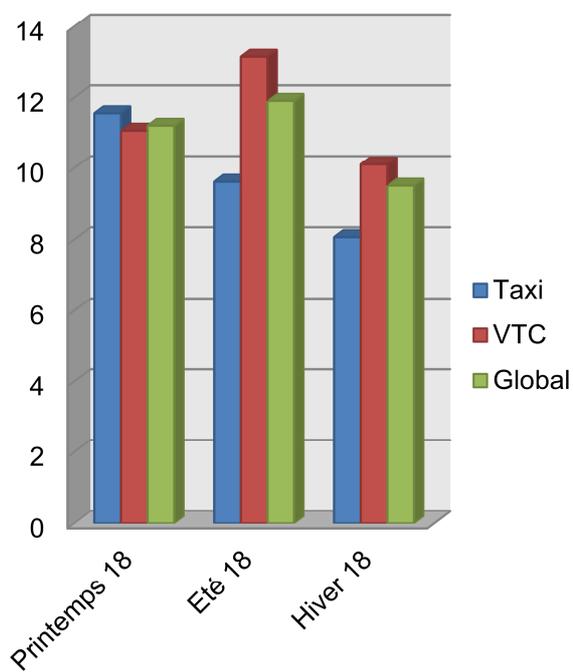
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité



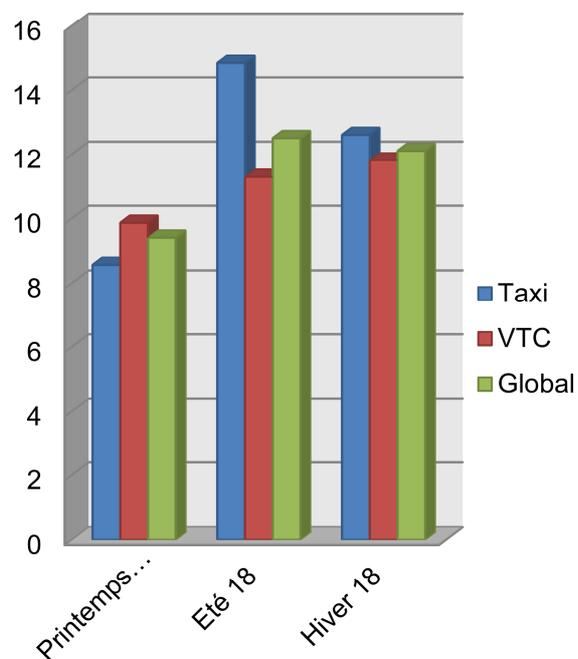
**CMA du Rhône - Examen Taxi VTC
Moyenne Epreuve E Anglais**



**CMA du Rhône - Examen Taxi VTC
Moyenne Epreuve F spécifique**

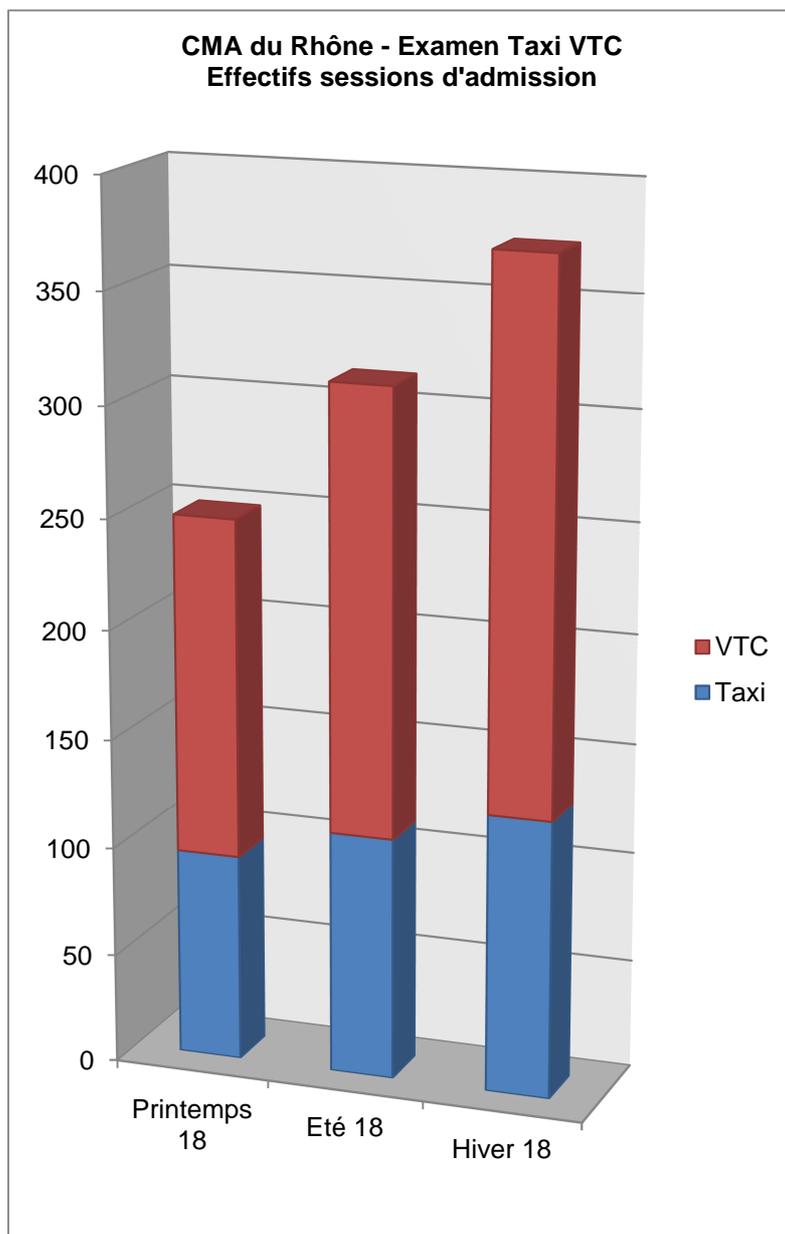


**CMA du Rhône - Examen Taxi VTC
Moyenne Epreuve G spécifique**



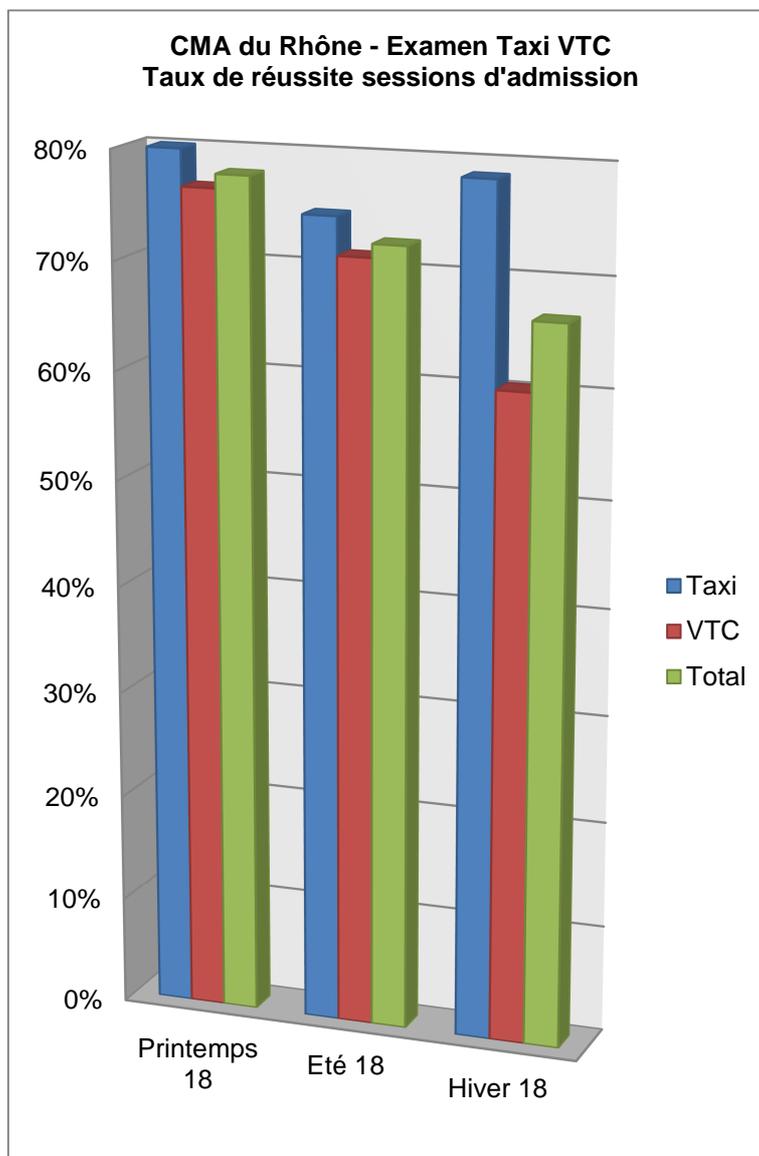
		Printemps 18	Eté 18	Hiver 18
Moyenne Epreuve A T3P	Taxi	13,53	15,66	13,4
	VTC	11,46	14	11
	Global	12,2	14,6	11,7
Moyenne Epreuve B Gestion	Taxi	10,46	13,21	10,2
	VTC	7,46	11,68	7,8
	Global	8,5	12,2	8,5
Moyenne Epreuve C Sécurité rout	Taxi	12,68	14,71	13,8
	VTC	12,43	14,14	12,6
	Global	12,5	14,3	12,9
Moyenne Epreuve D Français	Taxi	11,38	11,7	14,7
	VTC	10,41	12,2	13,6
	Global	11,3	12	13,9
Moyenne Epreuve E Anglais	Taxi	12,03	10,83	11,2
	VTC	11,91	11,26	11,1
	Global	12	11,1	11,1
Moyenne Epreuve F Spécifique	Taxi	11,55	9,61	8,06
	VTC	11,06	13,14	10,1
	Global	11,2	11,9	9,5
Moyenne Epreuve G Spécifique	Taxi	8,56	14,84	12,6
	VTC	9,86	11,28	11,8
	Global	9,4	12,5	12,1

4 - Effectifs des sessions d'admission



		Printemps 18	Été 18	Hiver 18	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	95	111	127	333
	VTC	154	202	247	603
	TOTAL	249	313	374	936

5 - Taux de réussite des sessions d'admission



		Printemps 18	Été 18	Hiver 18	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	80%	75%	79%	78%
	VTC	77%	71%	60%	69%
	TOTAL	78%	73%	67%	73%